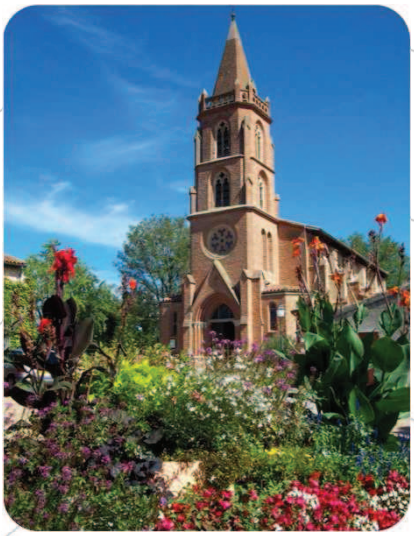

Dans ce numéro

- Commissions municipales
- Acquisition foncière
- Nouvel atelier municipal
- Rénovation court de tennis n°2
- Aménagement Avenue René Cassin
- Fibre Optique
- Diffusion conseils municipaux
- Réhabilitation du Lac et de la rivière
- Nouvelle association
- Transport à la Demande
- Dispositif objectif reprise
- Vaccination COVID-19
- Restauration scolaire : loi EGalim
- COVID-19 Aides du Conseil Départemental

Nouveauté marché de plein vent

Tous les **jeudis sur la place de la mairie à partir de 15h :** primeur bio et conventionnel, vente directe de porc et agneau (élevage en plein air), traiteur-boucher, fromager

Elections

Régionales et Départementales

13 et 20 juin

Date butoir d'inscription sur les listes électorales pour les nouveaux arrivants

30 avril

LA FEUILLE DE SAINTE-FOY

n°122 - Mars-Avril 2021

LE MOT DU MAIRE

UN LIEN PRIVILEGIE

Depuis son premier numéro en 2001, La Feuille de Sainte-Foy est un lien privilégié entre la municipalité et les habitants qui rend compte de façon objective de l'action du maire et de son conseil, de la vie locale, à travers son école, sa médiathèque, ses associations, les services, les commerces, les artisans, les agriculteurs… C'est aussi la voix officielle de l'administration et de la commune qui s'expriment dans le respect de la vérité et de la neutralité. Nous sommes depuis toujours très attachés à ces valeurs.
L'opposition distribue en son nom propre des tracts, deux distincts ces dernières semaines; ceux-ci peuvent comporter des informations erronées; volontaires ou non, elles peuvent entrainer de la confusion; nous ne pouvons que le déplorer.

Oui, notre commune est bien gérée, avec d'excellents adjoints, aux finances, aux travaux et à l'urbanisme, à l'action sociale, à l'école, à l'environnement, à la communication et une équipe d'élus unis, soudés, motivés, disponibles, chacune et chacun s'impliquant au quotidien pour que l'on continue à bien vivre à Sainte Foy d'Aigrefeuille. Aux finances, sous la conduite de Thierry MARCHAND, un groupe de travail a réalisé une analyse financière des comptes de la commune portant sur les cinq derniers exercices. Nous les commenterons dans un prochain numéro. Mais d'ores et déjà, on peut dire que les résultats sont satisfaisants sur la période étudiée, en termes de capacité d'autofinancement, de niveau d'investissement, de fiscalité, du ratio d'endettement. Nous avons privilégié une gestion réfléchie sur le moyen-long terme; nous continuerons d'agir dans ce sens pour les cinq années à venir avec comme objectif de satisfaire les besoins des habitants de notre commune tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

Nous préparons le budget 2021. Conformément à notre feuille de route, nous allons planifier plusieurs programmes d'investissement : l'atelier municipal, la concrétisation de l'acquisition d'une maison et sa réhabilitation, des cessions immobilières, des travaux de voirie (urbanisation avenue René Cassin, avenue Joseph Huc) sans oublier la rénovation du site du lac et de la zone communale située en aval …

Le maire, Daniel RUFFAT

Mairie de Sainte-Foy d'Aigrefeuille
Place de la mairie - 31570 - Tél.: 05 61 83 78 70 - fax : 05 61 83 70 46
courriel : saintefoydaigrefeuille.mairie@orange-business.fr
site web: http//www.mairiesaintefoydaigrefeuille.fr

Mairie de Sainte-Foy d'Aigrefeuille

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Des commissions municipales ont été créées en séance du conseil municipal du 11.02.2021 en accord avec l'Article L.2121-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) et conformément à l'article 7 du règlement intérieur du conseil municipal, en respectant le principe de représentation proportionnelle.

Le maire, Daniel RUFFAT est président de droit de l'ensemble des commissions

TRAVAUX
Didier CAZENEUVE
Florian ESCRIEUT
Laurent CHARTOUNI
Michèle TOUZELET

URBANISME
Gérard LAVIGNE
Aimène HACHANI
Audrey FABRE
Sandrine VALETTE

AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES
Gisèle BAHURLET MARTY
Audrey FABRE
Mélanie ROGE MATYKA
Jean Paul MONTEIL

ASSOCIATIONS SPORTS CULTURE
Florian ESCRIEUT
Anthony DELMAS
Laurent CHARTOUNI
Pierre BODIN

ENVIRONNEMENT ESPACES PUBLICS CADRE DE VIE
Isabelle REUSSER
Aline PERQUE CABANIS
Aimène HACHANI
Jean Paul MONTEIL

FINANCES
Thierry MARCHAND
Muriel AUDIBERT
Didier CAZENEUVE
Sandrine VALETTE

Par définition une commission est un **organe consultatif.**
Elle examine les affaires soumises, émet de simples avis ou **formule des propositions.**

Un organe consultatif

ACQUISITION FONCIERE AU CENTRE DU VILLAGE

Valorisation du patrimoine

Ce bien est situé sur la place centrale du village à l'avant de l'église. Il était répertorié dans le Plan Local d'Urbanisme de Sainte-Foy d'Aigrefeuille comme emplacement réservé au profit de la commune destiné à la valorisation de l'espace public central du village. L'ensemble de la parcelle représente une surface de 850 m² et supporte **une maison ancienne, construite en 1827 en briques foraines**, d'environ 108 m².
Cette acquisition a été réalisée dans l'optique de **valoriser l'espace public central** en continuité des aménagements effectués et dans le **respect du site**. Le terrain d'agrément sera préservé dans la perspective d'ouvrir un jardin public soulignant l'église et la maison sera réhabilitée en respectant son caractère patrimonial pour la création de locaux communaux. Ce projet sera présenté aux commissions concernées.
Le conseil départemental de la Haute-Garonne a subventionné cette acquisition à hauteur de 40% du prix d'achat, dans le cadre des contrats de territoire 2020.

CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ATELIER MUNICIPAL

Esquisse non contractuelle

Sécurisation accès au groupe scolaire

Amélioration des conditions de travail des agents

L'atelier municipal actuel, qui date du début des années 80 situé aux abords du groupe scolaire Anne Frank et de la crèche est devenu trop exigu. Sa situation géographique devant des bâtiments publics rend **son accès de plus en plus difficile.**
Actuellement, cinq agents travaillent dans ce bâtiment; face à l'expansion du village et à la nécessité d'avoir des locaux fonctionnels, il a été validé en séance du conseil municipal du 17.12.2020 la **construction d'un bâtiment évolutif chemin de la Bergerie, après la zone d'activités** sur un terrain communal.
L'emprise au sol sera de 767 m², pour une surface de plancher de 561 m².
Le permis de construire a été signé le 03.02.2021.

RENOVATION COURT DE TENNIS n°2

Meilleur confort de jeu
Meilleure résistance

Dans le prolongement des travaux réalisés sur le court n°1, il a été décidé d'inscrire la rénovation du court n°2. Lors du conseil municipal du 17.12.2020, il a été acté la rénovation de la surface en résine synthétique, **pour un meilleur confort de jeu** (absorption des ondes de choc) et **une meilleure résistance en climat humide.**
Une **subvention** a été sollicitée auprès du conseil départemental de la Haute-Garonne.

AMENAGEMENT DE L'AVENUE RENE CASSIN

Le projet d'aménagement de l'Avenue René Cassin est en cours :
les trottoirs existants seront prolongés jusqu'à la zone d'activités.
Des infrastructures annexes seront créées telles que pistes cyclables, liaisons douces entre les différents quartiers, …

Création de trottoirs et pistes cyclables

FIBRE OPTIQUE : POINT D'AVANCEMENT

Le déploiement de la fibre optique est géré au niveau départemental par le syndicat **Haute-Garonne Numérique**
Les travaux ont repris dès le milieu de l'année 2020 après une interruption due à la crise sanitaire.
Les Points de Branchement Optiques (PBO) sont présents un peu partout sur la commune : visibles quand la liaison est aérienne et enfouis au centre du village et dans les lotissements.
Le tirage des câbles est « pratiquement » terminé; nous entrons dans une phase de contrôle.
« Pratiquement », **cela signifie que la commercialisation va intervenir dans les prochains mois** via les opérateurs qui se seront positionnés sur notre secteur. Le **déploiement se fait par zones techniques qui ne correspondent pas aux limites de la commune.** Dans notre cas et selon votre lieu d'habitation, vous êtes rattachés à trois zones techniques dont deux principales, numérotées comme suit :

- 253 : ouverture à la commercialisation prévue Trimestre 2 - 2021
- 254 : ouverture à la commercialisation prévue Semestre 2 - 2021
- 270 (limitée à quelques habitations) : ouverture à la commercialisation prévue Trimestre 2 - 2021

Pour connaitre l'état d'avancement des travaux, le internet de Haute-Garonne Numérique est à votre disposition et **régulièrement mis à jour** :
- Haute Garonne Numérique : https://hautegaronnenumerique.fr/le-deploiement/
Ce dossier est **suivi au niveau communal par l'adjoint aux finances, délégué par la communauté de communes « Terres du Lauragais » au syndicat Haute-Garonne Numérique.**

Sainte-Foy à l'heure du numérique

Point de Branchement Optique

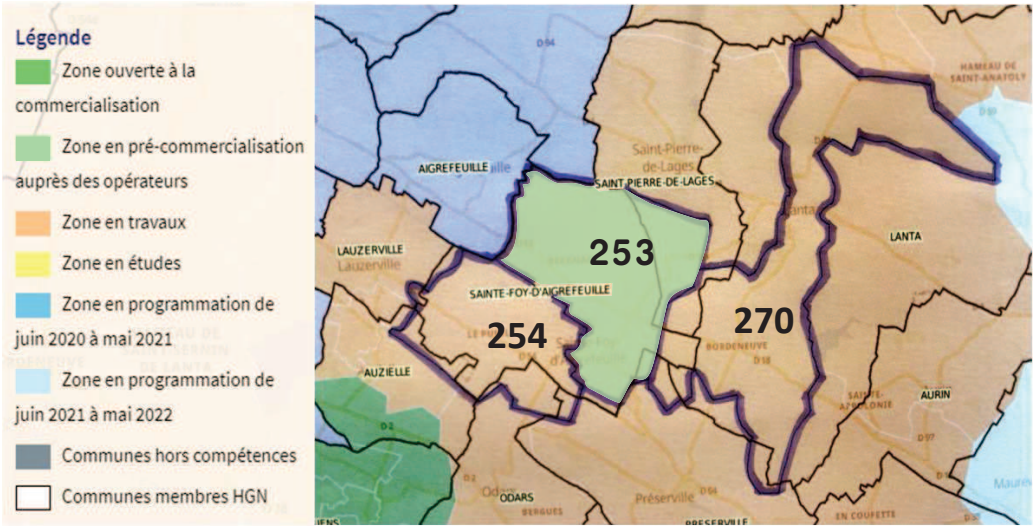

Point de situation au 03.03.2021 tiré du site internet Haute Garonne Numérique

DIFFUSION DES CONSEILS MUNICIPAUX EN DIRECT

La retransmission audiovisuelle des séances du conseil municipal relève du cadre défini par l'article L2121-18 du CGCT.
Principe : les séances sont publiques
Avec l'impossibilité d'accueillir du public liée aux conditions sanitaires, afin de rester dans le cadre de cet article il a été décidé de retransmettre les séances en direct sur la Page Facebook de la mairie.
Suite à plusieurs remarques reçues en direct concernant la qualité du son des retransmissions, **nous nous efforçons d'améliorer ce moyen de communication;** dernièrement par l'ajout de micros, tout en respectant les consignes sanitaires.

PROJET DE REHABILITATION DU LAC ET DE LA RIVIERE

Notre projet complexe avance et s'accélère.

En effet, un Comité de Pilotage (CoPil) réunissant les principales parties prenantes s'est déroulé le 16 décembre, avec **pour objectif de figer un principe de séparation du lit de la rivière et du lac.** La solution finale nécessite des études complémentaires, mais deux CoPil sont d'ores et déjà programmés afin **d'acter une décision.**
Le premier courant mars et un deuxième en milieu de cette année afin que toutes les vérifications techniques et autres simulations aient pu être réalisées. **Une réunion publique devrait être planifiée à la rentrée de septembre**, afin de présenter aux habitants de la commune le projet dans sa globalité et d'en expliquer les différentes contraintes techniques avec la présence du responsable de projet du Syndicat de Bassin Hers Girou (SBHG).

Un projet où **cohabitent de nombreux partenaires et instances** qui sont maintenant tous en ordre de marche.

Quels sont les principaux partenaires à mobiliser autour du projet ?
Parties prenantes :
• Le **SBHG** en charge de la maîtrise d'ouvrage unique de la totalité du projet englobant la séparation du lac et de la rivière, du cours d'eau sur cette zone et le curage du lac ainsi que la renaturation partielle de celui-ci
• La **commune Sainte-Foy d'Aigrefeuille** qui a délégué par convention la maîtrise d'ouvrage du projet global au SBHG
• La **Communauté de Communes « Terre du Lauragais »** en charge depuis 2018 de la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Autorités de Tutelle et/ou financeurs potentiels :
• **OFB** (Office Français de la Biodiversité)
• **DDT** (Police de l'eau, PPRI, Remblais, etc...)
• **DREAL** (environnement)
• **Agence de l'eau Adour Garonne**
• **GAL** (Groupes d'Action Locale)

Une collaboration entre différents acteurs, désormais tous en ordre de marche

Une nouvelle phase va être lancée : la réalisation d'un modèle hydraulique débutant en amont du lac à partir de la digue de protection du lotissement « Les Bruges » (au-delà du Stade Marie Cesses) jusqu'au secteur de la Gouffie en aval. **L'objectif** de cette modélisation est de :
• **Définir** avec précision le seuil et le niveau du lac par voie de conséquence
• **Réaliser** l'étude d'impact sur la rivière en amont et en aval du lac
• **Dimensionner** le lac avec l'intégration des zones humides
• **Préciser** le point de séparation lac / rivière

UNE NOUVELLE ASSOCIATION : SAVOIRS ANCIENS ET NATURELS

Unir l'Homme à la Nature

Dès le printemps 2021, l'Association Savoirs Anciens et Naturels démarrera **promenades, cours et ateliers, sur la commune.** Leur objectif est de permettre la **(re)découverte des savoirs traditionnels** relatifs à l'utilisation des plantes sauvages, et de mettre en œuvre des actions visant à promouvoir les liens qui peuvent unir l'Homme à la Nature, à tout âge. **Leurs missions** s'exerceront au travers :
- de **promenade**s nature à Sainte-Foy d'Aigrefeuille, dès la fin mars 2021, lors desquelles vous pourrez apprendre à reconnaitre les principales plantes sauvages comestibles, médicinales et toxiques de notre environnement (secteur lac, friches en péri-urbain, centre-ville et semi-urbain)
- d'**ateliers et cours** en lien avec l'herboristerie, la cosmétique naturelle et l'autonomie domestique
- de **conférences et interventions** de spécialistes (ornithologie, bushcraft et survie,…)
- d'**évènements ponctuels** (bourse aux plantes, vide-grenier du jardin,…)

« Nous sommes **une toute petite équipe de bénévoles, ces missions nous tiennent à cœur**, et nous recherchons sans cesse des informations sérieuses, et des spécialistes qui pourraient nous aider à établir les différents « scripts » de nos activités. Si vous vivez sur la commune et disposez de compétences touchant à nos thématiques (botanique, mycologie, connaissance de la faune locale, autonomie domestique (bocaux, cosmétique naturelle etc…) , ou que vous pouvez **apporter des informations intéressantes sur l'écologie de la commune**, n'hésitez pas à prendre contact avec nous ! »
Nous vous invitons à consulter leur page Facebook « savoirs anciens et naturels », leur site internet : www.savoirs-anciens-et-naturels.fr, et à les contacter si vous souhaitez participer à leurs activités, cela leur permettra d'avoir un peu de visibilité et d'affiner leur planning.

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

TRANSPORT A LA DEMANDE

Points d'arrêts	Course n°2	Course n°4	Course n°6	Course n°8	Course n° 10	Course n° 12
BALMA-GRAMONT	8:30	12:15	14:00	17:10	18:10	19:15
RIBAUTE	8:40	12:25	14:10	17:20	18:20	19:25
QUINT FONSEGRIVES Mairie	8:40	12:25	14:10	17:20	18:20	19:25
QUINT FONSEGRIVES Collège	8:40	12:25	14:10	17:20	18:20	19:25
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE La Gouffie	8:45	12:30	14:15	17:25	18:25	19:30
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE ZA	8:50	12:35	14:20	17:30	18:30	19:35
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE Prévert	8:50	12:35	14:20	17:30	18:30	19:35
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE Mairie	8:50	12:35	14:20	17:30	18:30	19:35
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE Huc	8:50	12:35	14:20	17:30	18:30	19:35
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE Plein Sud	8:50	12:35	14:20	17:30	18:30	19:35
LANTA Pescajou/chemin de Delrieu	8:55	12:40	14:25	17:35	18:35	19:40
LANTA Place du marché	8:58	12:43	14:28	17:38	18:38	19:43
LANTA Parking Luxau	9:00	12:45	14:30	17:40	18:40	19:45
SAINT PIERRE DE LAGES Collège	9:03	12:48	14:33	17:43	18:43	19:48
SAINT PIERRE DE LAGES Mairie	9:05	12:50	14:35	17:45	18:45	19:50
VALLESVILLES Square place	9:10	12:55	14:40	17:50	18:50	19:55
VALLESVILLES Château d'eau	9:10	12:55	14:40	17:50	18:50	19:55
SAINT ANATOLY Place	9:15	13:00	14:45	17:55	18:55	20:00

Points d'arrêts	Course n°1	Course n°3	Course n°5	Course n° 7	Course n° 9	Course n° 11	Course n° 13
SAINT ANATOLY Place	6:45	7:45	11:25	13:00	16:25	17:25	18:30
VALLESVILLES Château d'eau	6:50	7:50	11:30	13:05	16:30	17:30	18:35
VALLESVILLES Square place	6:50	7:50	11:30	13:05	16:30	17:30	18:35
SAINT PIERRE DE LAGES Mairie	6:57	7:57	11:37	13:12	16:37	17:37	18:42
SAINT PIERRE DE LAGES Collège	6:57	7:57	11:37	13:12	16:37	17:37	18:42
LANTA Parking Luxau	7:02	8:02	11:42	13:17	16:42	17:42	18:47
LANTA Place du marché	7:02	8:02	11:42	13:17	16:42	17:42	18:47
LANTA Pescajou/chemin de Delrieu	7:05	8:05	11:45	13:20	16:45	17:45	18:50
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE Plein Sud	7:10	8:10	11:50	13:25	16:50	17:50	18:55
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE Huc	7:10	8:10	11:50	13:25	16:50	17:50	18:55
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE Mairie	7:10	8:10	11:50	13:25	16:50	17:50	18:55
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE Prévert	7:10	8:10	11:50	13:25	16:50	17:50	18:55
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE ZA	7:10	8:10	11:50	13:25	16:50	17:50	18:55
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE La Gouffie	7:15	8:15	11:55	13:30	16:55	17:55	19:00
QUINT FONSEGRIVES Collège	7:20	8:20	12:00	13:35	17:00	18:00	19:05
QUINT FONSEGRIVES Mairie	7:20	8:20	12:00	13:35	17:00	18:00	19:05
RIBAUTE	7:20	8:20	12:00	13:35	17:00	18:00	19:05
BALMA-GRAMONT	7:30	8:30	12:10	13:45	17:10	18:10	19:15

Suite à la demande de l'adjointe en charge de l'environnement et du développement durable nous avons obtenu de la part de la communauté de communes **1 nouvel arrêt face au lotissement « Plein Sud » et la remise en place de l'arrêt « La Gouffie »** qui avait disparu.
Nous avançons de concert avec la communauté de communes « Terres du Lauragais ».
Pour réserver, appeler la veille ou 2h00 avant au 05.61.86.46.47

Pour en savoir plus : http://www.terres-du-lauragais.fr/fr/action-sociale/transport-a-la-demande-tad.html

1 nouvel arrêt « Plein Sud »

1 arrêt remis en place « La Gouffie»

DISPOSITIF OBJECTIF REPRISE

Bénéficier gratuitement de conseils

Améliorer le télétravail

Dans cette période particulière qui nécessite des adaptions permanentes de **l'organisation du travail**, des modalités de management, du contenu du travail, dans un contexte insécurisant, objectif reprise permet aux TPE-PME de **bénéficier gratuitement de conseils et d'accompagnement** pour **mettre en phase leur organisation du travail et le protocole sanitaire,** améliorer les pratiques de télétravail, accompagner les variations de l'activité, prévenir les tensions internes…
https://www.anact.fr/objectifreprise

l'Europe s'engage en France – Fonds Social Européen
Anact Aract – LE RÉSEAU
UNION EUROPÉENNE
Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

VACCINATION COVID-19

Malgré le manque de vaccins et la difficulté de prises de rendez-vous, l'adjointe en charge de l'action sociale a pris contact avec l'ensemble des personnes isolées de + de 75 ans afin de leur **apporter un accompagnement** et **faciliter les démarches administratives**.
La Région Occitanie et liO proposent également un **service personnalisé et gratuit de transport à la demande** : une navette est mise à disposition pour vous rendre au contre de vaccination près de chez vous (sous certaines conditions) – en savoir plus : https://lio.laregion.fr/tad-vaccin-covid

Accompagner nos aînés

Simplifier leurs démarches

RESTAURATION SCOLAIRE : LOI EGalim (communication officielle du Service Commun de Restauration- SIVURS)

Plusieurs dispositions de la loi ÉGalim impactent directement la restauration collective depuis le 1er novembre 2019. Le Service commun de restauration du Sicoval agit pour être en conformité avec les exigences de la loi :

- **Favoriser** une alimentation saine, sûre et durable
- **Diversifier** les apports en protéines
- **Lutter** contre le gaspillage alimentaire
- **Supprimer** les contenants alimentaires en matière plastique à partir du 01.01.2025

Loi n° 2018-938 du 30.10.2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

3 Objectifs :

1 – **Payer le juste prix aux producteurs** pour leur permettre de vivre dignement de leur travail
2 – **Renforcer la qualité sanitaire**, environnementale et nutritionnelle des produits
3- **Favoriser une alimentation saine**, sûre et durable pour tous

Un impact limité sur le prix des repas.
Les produits répondant à des critères de qualité sont globalement plus chers que ceux dépourvus de critères (coûts de production, de certification et de contrôle plus élevés). Le prix de revient d'un repas va donc augmenter. Le Service commun de restauration du Sicoval agit pour maîtriser cet impact de la loi EGalim, et échelonnera dans le temps l'augmentation du prix du repas.

COVID-19 - SOLIDARITE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL : AIDES AUX JEUNES ET FAMILLES

BONS SOLIDAIRES FAMILLES

En supplément des aides accordées aux jeunes, durant la période de crise sanitaire du Covid-19, le conseil départemental a mis sur pied une **aide d'urgence, les Bons solidaires**. Ces chèques de paiement permettent à des familles de Haute-Garonne en **situation de précarité** d'acheter des denrées alimentaires et de produits d'hygiène de première nécessité.
Plusieurs bons solidaires peuvent être attribués sur une année civile, à raison de trois par an maximum, pour un même bénéficiaire.
Le montant est fixé **au regard de la composition du foyer**, comme suit :
Personne isolée/ couple sans enfant : 150 €
Parent isolé / famille avec 1 enfant : 200 €
Parent isolé / famille avec 2 enfants : 230 €
Parent isolé / famille avec plus de 2 enfants : 300 €

Pour en savoir plus : https://www.haute-garonne.fr/

ETAT CIVIL

NAISSANCES:
TUR Zoé 01/01/2021
ROCA Pablo 13/01/2021
JABOT RABEJAC Mahé le 5/02/2021

MARIAGES :
CANDELA Philippe et AUBRY Céline 16/01/2021
DUFLOT Julien et KONCEWICZ Sarah 20/02/2021

DÉCÈS :
CARTALIER Yves 10/01/2021
GUIRAUD Camille 18/02/2021

Rédaction et Réalisation Technique : *Laurent CHARTOUNI, Florian ESCRIEUT*
Direction de la Publication : *Daniel RUFFAT*

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique